



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP Nord Pas-de-Calais pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

**Campagne 2009**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

**CAP  
AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE**

**SESSION 2009**

**EP1 – EPREUVE ECRITE**

**CORRIGE TYPE**

	Session	2009	Facultatif : code	D508-ZM224
Examen et spécialité	CAP AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE			
Intitulé de l'épreuve	EP 1 – Prévention des actes de malveillance et de négligence			
Type	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total
CORRIGE		1 h 00	2	1/4

Q1	<p>Quel est le rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la cour d'appel ?</li> <li>- de la cour de cassation ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La cour d'appel est une juridiction de seconde instance. Peuvent faire appel : le(s) prévenu(s), la partie civile ou le parquet. L'affaire est alors rejugée dans sa totalité.</li> <li>- Après un premier appel, et sur demande des parties, la cour de cassation n'intervient que s'il y a eu un vice de procédure durant un procès. Elle ne juge pas du fond mais de la forme du jugement. L'affaire est alors renvoyée devant une seconde cour d'appel.</li> </ul>	2
Q2	<p>Comment sont organisés les sapeurs pompiers sur le plan départemental et local ?</p>	<p>Au niveau départemental il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui gère les Centres et les personnels</li> <li>- Le CODIS qui coordonne les activités opérationnelles des différents services de secours du département</li> <li>- Le Centre de Traitement des Appels (CTA) qui reçoit tous les appels à l'aide.</li> <li>- L'Union Départementale : regroupe les sapeurs pompiers (volontaires, professionnels, privés) du département sur des intérêts communs en lien direct avec la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France.</li> </ul> <p>Au niveau local il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des Centres de Secours Principaux (CSP)</li> <li>- des Centres de Secours (CS)</li> <li>- des Centres de Première Intervention (CPI)</li> </ul>	4
Q3	<p>Quelles sont les conditions à respecter pour qu'un contrat soit valable ?</p>	<p>Il faut</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une chose : un objet, un service, une obligation de faire ou de ne pas faire clairement défini au moment de la vente (objet déterminé, licite, réel et certain)</li> <li>- une cause : un motif, un mobile qui doit être licite et conforme aux bonnes moeurs</li> <li>- le consentement de la partie qui s'oblige (il doit être libre et non vicié par le dol, l'erreur ou la violence)</li> <li>- la capacité des parties</li> </ul>	2

Q4	Citez les différentes catégories d'armes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie 1 : matériel de guerre</li> <li>- Catégorie 2 : engins porteurs d'armes à feu ou destinés à les utiliser au combat ainsi que matériel de brouillage</li> <li>- Catégorie 3 : Matériels de protection contre les gaz de combat, produits destinés à la guerre chimique ou incendiaires</li> <li>- Catégorie 4 : Armes à feu dites de défense et leurs munitions</li> <li>- Catégorie 5 : Armes de chasse et leurs munitions</li> <li>- Catégorie 6 : Armes blanches</li> <li>- Catégorie 7 : Armes de tir, de foire et de salon</li> <li>- Catégorie 8 : Armes historiques et de collection</li> </ul>	4
Q5	Quelle est la différence entre une POI et un PPI ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le POI est le Plan d'Opération Interne : il est interne à l'entreprise en fonction de risques précis qui existent</li> <li>- Le PPI est le Plan Particulier d'Intervention : il est l'œuvre des services préfectoraux et d'Incendie et de Secours. Ils prennent en compte les risques locaux. C'est le préfet qui le déclenche.</li> </ul>	4
Q6	Citez six moyens de liaison utilisables dans le domaine de la sécurité et les décrire de façon succincte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Messagerie électronique</li> <li>- Courrier traditionnel</li> <li>- Téléphone fixe</li> <li>- Téléphone mobile</li> <li>- Fax</li> <li>- Talkies-walkies (émetteurs récepteurs)</li> </ul>	6
Q7	Citez quatre exemples de risques majeurs naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondation,</li> <li>- Séisme</li> <li>- Glissement de terrain</li> <li>- Cyclone</li> <li>- Tempête</li> <li>- Eruption volcanique</li> </ul>	4

Q8	Identifiez les symboles qui figurent ci-dessous (annexe 1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>A- Risque d'explosion</li> <li>B- Produits (matières) inflammables</li> <li>C- Produits contenant de l'amiante (protections individuelles et collectives nécessaires)</li> <li>D- Transport de charges en hauteur (risque de chutes)</li> <li>E- Sol glissant (chaussures + précautions)</li> <li>F- Risques pour l'environnement</li> </ul>	6
Q9	Citez cinq fonctionnalités d'un logiciel de traitement de texte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centrage d'un titre</li> <li>- Mise en gras,</li> <li>- Justification d'un texte</li> <li>- Soulignement</li> <li>- Surlignage</li> <li>- Insertion d'image, de texte, de graphiques...</li> <li>- Changement de caractères (taille, type, italiques)</li> <li>- Présentation de tableaux</li> <li>- Texte en colonnes</li> <li>- Publipostage</li> <li>- ...</li> </ul>	5
Q10	Citez les éléments qui pourraient permettre une prévention des risques électriques : au niveau des locaux, au niveau collectif, au niveau individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- isolation du matériel et cloisonnement pour les locaux</li> <li>- formation et information, fiches de sécurité, respect des normes, habilitation électrique au niveau collectif</li> <li>- tapis isolant, lunettes anti-UV, gants, casques, outillage isolé, chaussures isolantes, vêtements secs... au niveau individuel</li> </ul>	3

CAP AGENT DE PREVENTION ET DE SE CURITE	Rappel codage
EP1 – Prévention des actes de malveillance et de négligence – EPREUVE ECRITE - CORRIGE	4/4